



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 JANVIER 2019

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Maurice GARDIOL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Véronique DUBOIS, Conseillère municipale

MM. Cédric EPENOY et Mario RODRIGUEZ, Conseillers municipaux

Mme Marlène STANNING, Procès-verbaliste.

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
 3. **Communications du Conseil administratif**
 4. **Rapports des commissions :**
 - a) **Sports du 18 décembre 2018**
 - b) **Sécurité, prévention et communication du 28 janvier**
 5. **Propositions du Conseil administratif**
 - A. **Projets de délibération**
 - a) **D 150-2019 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.- pour l'étude d'une stratégie de densification des zones villas dans le cadre de la révision du Plan Directeur Communal 2.0**
 - b) **D 151-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 2'240'000.- pour la construction de cinq terrains de tennis provisoires, dont trois couverts par une bulle, sur la parcelle N° 10017 à Plan-les-Ouates**
 - B. **Projet de résolution**
 - a) **R 14-2019 P : Préavis du Conseil municipal sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail du Canton de Genève**
 6. **Questions**
 7. **Divers**
- Clôture de la séance.*
- Questions du public**

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce les absences de M. Durand, conseiller administratif, Mme Dubois, MM. Righetti et Epenoy, conseillère et conseillers municipaux, ainsi que Mme Stanning, procès-verbaliste, qui rédigera le procès-verbal de cette séance sur la base de son enregistrement.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Le Président fait remarquer que ce procès-verbal a été diffusé ce jour. Il suggère que son approbation soit reportée au prochain Conseil municipal.

<p>Ce procès-verbal ayant été reçu par les conseillers municipaux ce jour, son approbation est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal, à savoir au 26 février 2019.</p>

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 7 février 2019 et s'achèvera le 18 mars 2019.

2.2. Démission de M. Maurice Gardiol du Conseil municipal

Le Président annonce avoir reçu, en date du 14 janvier 2019, un courrier de leur collègue, M. Maurice Gardiol, annonçant sa démission du Conseil municipal à fin avril 2019, courrier dont il leur donne lecture.

2.3. Promotions citoyennes – 13 février 2019

Le Président informe que les inscriptions pour la cérémonie des Promotions citoyennes qui aura lieu le 12 février 2019 à l'Espace Vélodrome, doivent se faire auprès du Secrétariat avant le 5 février 2019.

2.4. Nouveau tarif pour les jetons de présence

Le Président annonce que le Bureau du Conseil municipal propose un nouveau tarif pour les jetons de présence, dès le 1^{er} janvier 2019. Les deux premières heures de séance passeraient de CHF 100.- à CHF 120.- et la progression de CHF 25.- par tranche de 30 minutes resterait inchangée. Les autres tarifs resteraient également inchangés, à savoir CHF 20.- supplémentaires pour la présidence et CHF 40.- supplémentaire pour le rapporteur. Il demande s'ils ont des remarques à formuler par rapport à cette proposition.

Mme Rüegger tient à signaler qu'elle trouve très curieux qu'ils s'autorisent à augmenter leurs jetons de présence, quand régulièrement ils se font du souci par rapport à leurs futurs budgets où il semblerait qu'ils vont avoir une baisse de revenus. Elle leur signale que son groupe se refuse donc à cette augmentation et invite le Conseil municipal à faire de même.

Mme Saas souhaite rajouter que dans la logique de ce que vient de dire Mme Rüegger, il aurait fallu refuser l'augmentation du 13^{ème} salaire du Conseil administratif.

M. Rieben n'a pas souvent l'occasion de soutenir la gauche, mais il va, cette fois-ci, abonder dans le sens de Mme Rüegger.

Pour répondre à Mme Saas, **Mme Rüegger** ne pense pas qu'ils puissent mettre au même niveau leur rémunération et celle du Conseil administratif et à priori, elle n'était pas pour un 13^{ème} salaire, mais plutôt pour qu'ils leur augmentent leur taux de travail, puisque celui-ci est nettement plus élevé que ce qui est noté.

Mme Saas fait remarquer que ce n'est pas ce qui a été voté. Sur le budget, ce n'est pas le temps de travail des conseillers administratifs qui a été voté, mais bien une ligne budgétaire supplémentaire en augmentation à ce qu'ils gagnent. Et elle part du principe que s'ils ont accepté ceci, au début de leur mandat, pour les cinq ans à venir, il aurait été beaucoup plus logique de le voter pour la prochaine législature et de ne pas changer la donne en cours de législature. Elle se demande donc pourquoi le faire pour le Conseil administratif et ne pas le faire pour le Conseil municipal.

M. Tinguely se demande, quant à lui, pourquoi cette démarche n'a pas été faite dans le cadre du budget et pourquoi elle vient après coup. Cela l'embête un peu.

Le Président, qui en est un peu l'initiateur, explique qu'ils souhaitaient avoir la tranquillité de ne pas faire cela l'année prochaine, en année d'élections et qu'ils ne voulaient pas prendre cela dans le budget de cette année, mais le discuter tranquillement, comme ils l'ont, fait au sein du Bureau lors d'une séance extraordinaire. Ceci dit, ils auraient pu le faire de façon un peu cavalière et passer cela au sein du Bureau, mais ils ont finalement décidé que ce serait le Conseil municipal qui devait trancher. Raison pour laquelle ceci leur est proposé ce soir.

En l'absence d'autres remarques, le **Président** soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette proposition soumise par le Bureau par 12 voix pour et 8 refus.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Associations et clubs sportifs

Mme Monbaron annonce qu'un projet de contrat de prestations a été rédigé et va être adressé à tous les clubs qui bénéficient d'une subvention financière supérieure à CHF 10'000.-. Le premier a été adressé au FC Plan-les-Ouates. Ils ont incidemment appris que ce contrat ne plaît pas au Comité qui estime que la Commune veut, par ce biais, diriger le club. Ils ont donc proposé plusieurs dates au Comité afin de le rencontrer et d'en discuter. Sans nouvelle à ce jour, ce fait les laisse à penser que l'assemblée générale prévue pour la mi-février prochain pourrait être à nouveau reportée.

3.2. Honneurs sportifs

Mme Monbaron informe que les honneurs sportifs 2018 ont été remis lors de la cérémonie des vœux du Conseil administratif, le 11 janvier 2019, à la salle communale de Plan-les-Ouates. Les lauréats des honneurs sportifs 2018 sont :

- Equipe Elite : Geneva Whoppers - Plan-les-Ouates
- Individuel Elite : Nils Liess, Lancy Natation
- Individuel Espoir : Kim Pilloux, Ippon Karaté Club Tivoli
- Bénévole de l'année : Cédrine Sublet, Plan-les-Ouates Natation

3.3. Mérite communal

Mme Monbaron annonce que le mérite communal a été décerné au HC Plan-les-Ouates, leur club de hockey qui compte plus de 200 membres, en remerciement pour son investissement depuis plus de 10 ans, ainsi que pour la qualité de l'enseignement et de l'animation qu'il dispense sur leur Commune.

3.4. Invitation à la course pédestre de Bernex 'A travers le coteau'

Mme Monbaron informe que la commune de Bernex a le plaisir d'inviter les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif à participer à la 42^{ème} édition de la Course pédestre de Bernex "A travers le coteau", le samedi 30 mars 2019. Ce rendez-vous historique connaît également sa troisième édition de la Rando du coteau, rendez-vous gustatif rendu possible grâce à l'engagement d'un nombre important de vigneron de la commune de Bernex. Ouverture du bureau des courses à 10H30, courses dès 12H00. Ils trouveront toutes les informations et horaires sur le site de la commune de Bernex.

3.5. Incivilités

Mme Monbaron annonce qu'ils ont compté trois incivilités au mois de décembre 2018, soit le même nombre qu'en décembre 2017. Deux d'entre elles sont des dommages à la propriété, le troisième cas étant un cambriolage à la salle communale, ayant débouché sur du vol de matériel

hifi. Au total, le nombre d'incivilités constatées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 90 contre 151 sur la même période en 2017.

3.6. Sécurité

Mme Monbaron informe qu'en termes de sécurité, la situation est calme.

3.7. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que les cambriolages ont connu un pic en décembre 2018, avec 13 cas. Le nombre de cas est cependant en baisse par rapport à 2017.

3.8. Divers

Mme Monbaron informe que lors d'une patrouille à Perly, les agents ont croisé deux individus sur un scooter, dont le conducteur n'avait pas de casque. Ils ont voulu procéder au contrôle de ces personnes. Ils les ont suivis de loin pour ne pas les pousser à la faute car le conducteur avait une conduite dangereuse. Peu après, ils ont entendu une détonation et constaté que le passager avait sorti une arme de poing et tirait dans leur direction. Après environ trois coups de feu rapprochés, les agents se sont arrêtés pour leur sécurité. Les deux hommes se sont arrêtés également, le passager les a mis en joue et a tiré dans leur direction un 4^{ème} coup de feu avant qu'ils ne repartent en direction de la France. Ces deux individus venaient de commettre un brigandage dans une station-service, mais cela n'avait pas encore été annoncé par la CECAL (Centrale d'Engagement, de Coordination et d'ALarme. Ce fait a été aussi marquant qu'impressionnant pour les agents et une cellule psychologique a été mise en place à leur attention.

3.9. Les Sciers – Construction des immeubles E, F, G et H

Mme Monbaron annonce que les autorisations de construire des immeubles de la Commune aux Sciers sont désormais toutes obtenues, la dernière ayant été délivrée le 16 janvier dernier. Les premiers travaux consistant à abattre les arbres viennent de démarrer et vont se poursuivre par la réalisation de la piste de chantier. Le chantier des immeubles à proprement parlé démarrera en mars 2019, pour deux années de travaux.

3.10. Appel à projet coopératives aux Sciers

Mme Monbaron informe que les quatre coopératives admises au second tour viennent de rendre leur dossier. Une audition est organisée le lundi 4 février 2019 et le jury se réunira le 15 février 2019, afin de choisir la ou les coopératives qui bénéficieront d'un droit de superficie sur le quartier des Sciers pour réaliser leur projet.

3.11. PLQ (Plan Localisé de Quartier) du Rolliet

Mme Monbaron annonce que le Canton, la Commune et les promoteurs ont initié une démarche d'ateliers afin d'imaginer les futurs espaces extérieurs des pièces urbaines du PLQ du Rolliet. Contrairement à l'indication mentionnée sur le flyer, il ne s'agit pas des 'espaces publics' proprement dits, mais des espaces privés, appartenant aux divers promoteurs, espaces qui seront ouverts au public. Les espaces publics feront l'objet d'un concours de paysagistes, comme ils l'ont fait aux Sciers et les cœurs d'ilots rentreront dans les concours des immeubles. Ces ateliers visent à faire ressortir les usages attendus et non le dessin des espaces en question. Ces usages seront par la suite indiqués dans le cahier des charges du concours qui sera mené par le groupe de promoteurs. Ont été invités les proches riverains du quartier par le biais d'un flyer, ainsi que plusieurs associations riveraines (ARPAC, Bien vivre aux Cherpines, l'association de quartier du Vélodrome) par le biais d'un courrier. Seront également présents des services cantonaux et communaux en charge de ces espaces, de même que les promoteurs qui auront à les réaliser,

ainsi que des associations de quartiers récents qui viendront donner leur expérience vécue sur leurs propres quartiers. Les résultats leur seront présentés en commission. Cet atelier aura lieu le 7 février prochain, de 17H00 à 21H00, à l'aula de l'école du Sapay.

3.12. Plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous

Mme Monbaron informe qu'ils ont appris, via la Chambre administrative, que trois recours avaient été déposés contre le plan de site de Saconnex-d'Arve-Dessous. Ils ne disposent pas de ces recours, car la décision attaquée est l'adoption par le Conseil d'Etat du plan de site. Les recours sont donc adressés directement au Conseil d'Etat. La Commune, pour pouvoir être destinataire des recours, doit demander à être 'appelée en cause' auprès de la Chambre administrative. En général, elle le refuse, mais dans le cas présent, cette décision n'a pas encore été prise. Les conseillers municipaux seront tenus informés de la suite.

3.13. Spectacles de Marina Rollman et de Marc Donnet-Monay/Yann Lambiel

M. Magnin annonce que le spectacle de Marina Rollman, ainsi que celui de Marc Donnet-Monay et Yann Lambiel ont affiché complet et ont très bien fonctionné.

3.14. Spectacle jeune public 'Un mouton dans mon pull'

M. Magnin informe que le spectacle 'Un mouton dans mon pull', destiné à un jeune public, a attiré 519 spectateurs sur les quatre représentations données et a donc également affiché complet.

3.15. Brisolée du 29 novembre 2018 à La julienne

M. Magnin annonce que la Brisolée qui a eu lieu à La julienne s'est très bien déroulée, avec un 'mapping' (Ndlr : le mapping vidéo, également appelé fresque lumineuse est une technologie multimédia permettant de projeter de la lumière ou des vidéos sur des volumes, de recréer des images de grande taille sur des structures en relief, tels des monuments, ou de recréer des univers à 360°.) qui fut la nouveauté de cette année.

3.16. Participation des partenaires de La julienne au jeu télévisé 'C'est ma question'

M. Magnin informe que les partenaires de La julienne ont été interviewés par la RTS, afin de participer au jeu 'C'est ma question'. La diffusion de ce jeu est prévue en janvier et en février 2019, soit actuellement.

3.17. Thés dansants – 'Comptines et jeux de doigts'

M. Magnin annonce que les thés dansants, ainsi que les 'Comptines et jeu de doigts' marchent toujours très fort. Ces événements ont lieu tous les mois, les comptines rassemblent en moyenne plus de 100 spectateurs, tandis que les thés dansants réunissent environ 45 danseurs, à La julienne.

3.18. Exposition 'Mondes virtuels'

M. Magnin informe que l'exposition 'Mondes virtuels' a débuté à La julienne. Cette exposition se visite avec des masques mis à disposition, afin de découvrir des mondes virtuels. Le week-end des 1^{er}, 2 et 3 février 2019, l'exposition se fera en collaboration avec le GIFF (Geneva International Film Festival), un Musée en réalité virtuelle, où l'on peut rentrer dans les tableaux et avoir des explications sur ces oeuvres.

3.19. Convention avec la Musique municipale de Plan-les-Ouates

M. Magnin annonce que la convention avec la Musique municipale de Plan-les-Ouates a été signée. Ils attendaient le chiffre exact du budget en novembre 2018 pour signer cette convention, ce qui est maintenant chose faite.

3.20. Fresque du Trèfle Blanc

M. Magnin informe que la fresque qui se trouve sur l'abri du tram de Trèfle Blanc a été abîmée. Ils regardent avec l'artiste pour pouvoir la réparer et la remettre en état.

3.21. Restaurant La julienne

M. Magnin annonce que le restaurant La julienne s'est trouvé en difficulté passagère aux mois d'octobre et novembre 2018. La situation s'est nettement améliorée en décembre 2018 et en janvier 2019. Il n'y a donc plus de souci de ce côté-là.

3.22. Fêtes de l'Escalade sur la Commune

M. Magnin informe que la première Fête de l'Escalade qui a eu lieu à Champ-Ravy s'est bien déroulée. Enormément d'enfants y ont participé. Ce fut une jolie réussite. Il annonce avoir également pu se rendre dans d'autres lieux qui organisaient également la Fête de l'Escalade, à savoir au Sapay et au Marais, lesquelles se sont également bien déroulées.

3.23. 'En vacances dans mon quartier'

M. Magnin annonce que le programme '*En vacances dans mon quartier*' sera diffusé uniquement sous forme digitale pour la publicité et sur les réseaux sociaux. Cela a déjà été fait ainsi pour les vacances de Noël et se fera donc de la même manière pour les vacances de février 2019. Il y aura notamment, dans la salle communale, des formations Cemea pour devenir animateur, ainsi qu'un Escape game.

3.24. 1^{er} conseil de la Maison Champ-Ravy

M. Magnin informe que le premier Conseil de Champ-Ravy a eu lieu le 23 janvier 2019, en présence du Président, M. Rochetin, en qualité de délégué du Conseil municipal, avec, comme convenu, la présentation du bilan 2018 et de ce qui est prévu pour l'année 2019. Il reviendra là-dessus en commission.

3.25. Recrutement direct – 27 février 2019

M. Magnin annonce que 15 entreprises ont d'ores et déjà répondu présent pour participer au recrutement direct qui aura lieu le 27 février 2019, dont 80 % sont des entreprises de la Commune. Des ateliers de préparation sont proposés par leur conseillère en orientation.

3.26. Auditions des associations dans le cadre des 5 % destinés à la vie de quartier aux Cherpines

M. Magnin informe que les auditions des associations postulant afin de remplir les 5 % destinés à la vie de quartier aux Cherpines continuent. Treize associations ont déposé leur dossier.

3.27. Restaurant Le Ravy

M. Magnin annonce que le restaurant Le Ravy fonctionne très bien. Le souci qu'ils rencontraient était le manque de tables pour accueillir tout le monde. Des tables ont donc été rajoutées. Environ 30 personnes viennent y manger en moyenne. Un peu plus qu'auparavant puisqu'ils avaient de quoi accueillir 40 personnes, mais 40 personnes sur 10 tables et que les gens viennent souvent à deux. Raison pour laquelle il fallait un peu plus de tables.

3.28. Journée de la Femme – 8 mars 2019

M. Magnin informe que le 8 mars 2019, dans le cadre de la Journée de la Femme, une soirée particulière aura lieu à Champ-Ravy avec la diffusion du film '*L'ordre divin*'.

3.29. Bagarre de jeunes au Vélodrome – 20 janvier 2019

M. Magnin annonce que le dimanche 20 janvier 2019, une réunion de bandes de jeunes qui avaient envie d'en découdre, a eu lieu au Vélodrome. Des jeunes d'autres communes sont venus sur leur territoire. Heureusement, les tshm (travailleurs sociaux hors murs) ont pu collaborer avec la police cantonale, afin de calmer tout le monde. Il n'y a donc eu aucun souci, aucun acte délictueux et tout le monde a pu rentrer à la maison.

3.30. Concours pour l'école du Rolliet

M. Magnin informe que le concours pour l'école du Rolliet est à présent terminé. Les conseillers municipaux peuvent retrouver le projet lauréat dans la salle des pas perdus ExPLO. Il reviendra également là-dessus en commission.

3.31. Réservation et planification de l'école du Sapay

M. Magnin annonce qu'ils ont écrit au DIP (Département de l'Instruction Publique), afin de réserver et prévoir la planification concernant l'école du Sapay. Comme l'a annoncé Mme Monbaron, les constructions vont démarrer et il s'agit de s'assurer que les classes seront disponibles au Sapay au moment où leurs élèves arriveront. Ils doivent aussi organiser le déplacement de la CLI (Classe Intégrée) du Sapay au Pré-du-Camp. Ils sont en train d'en discuter pour la rentrée prochaine.

3.32. Visites de la Mairie pour les 7P

M. Magnin informe que les dates des visites de la Mairie pour les 7P sont fixées aux vendredis à fin mars 2019, mais ils attendent la confirmation des écoles.

3.33. Parking à trottinettes

M. Magnin annonce que les parkings à trottinettes sont à présent installés.

3.34. Fontaines à eau dans les écoles

M. Magnin informe que les fontaines à eau seront installées dans les écoles, courant 2019, si tout va bien en fonction de la météo. Le planning est le suivant :

- Vacances de février 2019 à l'école de Champ-Joly CE
- Vacances de Pâques 2019 à l'école de Champ-Joly CM
- Vacances d'été 2019 à l'école du Pré-du-Camp

3.35. Etat civil

M. Magnin annonce que, dans le cadre de l'Etat civil, il y a eu, sur Plan-les-Ouates en 2018 :

- Naissances : 0
- Décès : 18
- Mariages : 29
- Partenariat : 1
- Demandes de naturalisation : 37

3.36. Présentation du tram et des mesures d'accompagnement aux entreprises de la Ziplo

M. Magnin informe que le 4 mars 2019 M. Dal Busco viendra présenter aux entreprises de la Ziplo, l'arrivée du tram et les mesures d'accompagnement. Cet événement est organisé par l'Aziplo (Association des entreprises de la Zone Industrielle de Plan-les-Ouates), en collaboration avec la Mairie.

3.37. Ateliers sur l'identité et l'écosystème

M. Magnin annonce que les ateliers sur l'identité et l'écosystème continuent.

3.38. Ateliers sur la mobilité

M. Magnin informe que des ateliers en lien avec la délibération que le Conseil municipal a votée sur la mobilité auront également lieu, à la Ziplo.

3.39. Politique économique

M. Magnin annonce que la politique économique est en route et pourra bientôt être présentée au Conseil administratif.

3.40. Groupement intercommunal Le Sapay

M. Magnin informe que le Festival Antigél utilisera le Groupement intercommunal Le Sapay fin février 2019, pour ses '*Made in Antigél*'.

3.41. Réponse à la question posée à M. Durand, par Mme Bortscher lors du Conseil municipal du 11 décembre 2018 concernant l'avancement sur la motion M 14-2018 'Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel'

En réponse à cette question, **M. Magnin** explique que Mme Etter, en charge de ce dossier, a demandé une offre auprès de deux associations. Ils attendent les retours et devraient pouvoir, en février 2019, revenir auprès du Conseil municipal avec la possibilité de répondre à cette motion.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a et b).

a) Sports du 18 décembre 2018 (annexe a)

M. Favre donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sécurité, prévention et communication du 28 janvier (annexe b)

M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 150-2019 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.- pour l'étude d'une stratégie de densification des zones villas dans le cadre de la révision du Plan Directeur Communal 2.0

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 150-2019 P (annexe 1). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'une demande émanant du Canton. Il y quelques temps, le Canton a mis en place un guide pour la stratégie de densification de la zone villa, afin que les zones villas soient plus ouvertes, moins cloisonnées et pour pouvoir définir quelle partie chaque commune a envie ou non de densifier dans le futur pour que le plan directeur cantonal puisse s'appuyer sur la volonté des communes d'urbaniser de façons différenciées leur territoire. Dans le crédit qu'ils leur avaient présenté, pour le plan directeur communal, ils n'étaient pas au courant de cette nouvelle demande et lorsqu'ils ont présenté leur projet de plan directeur communal au Canton au mois de mars 2018, il leur est revenu, par la voie de la commission de l'urbanisme cantonal, avec l'indication qu'il serait nécessaire de présenter une stratégie de densification de leur zone villa, ce qui n'était donc pas inclus dans la mission initiale du bureau qu'ils ont choisi pour le plan directeur communal. Ils ont donc lancé un appel d'offres auprès de plusieurs bureaux et en fonction des rentrées qu'ils ont eu, ils ont porté leur choix sur l'un des bureaux et viennent maintenant auprès du Conseil municipal avec cette demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.- pour couvrir cette partie de cette étude. Cela leur sera présenté lors de la prochaine commission Aménagement.

Le Président annonce que le Bureau du 17 janvier 2019 préconise un vote sur le siège.

M. Chal demande s'ils prendront en considération le fait que, parfois, une partie de parcelle en zone villas se trouve en zone agricole et que le propriétaire ne peut donc rien construire sur cette partie-là. Dans ces cas-là, pourront-ils densifier sur l'entier de leur parcelle ?

Mme Monbaron explique que ce n'est pas une planification faite à la parcelle, mais vraiment par zone. Cela veut dire que dans certaines zones, ils souhaiteront qu'il n'y ait aucun changement, tandis que dans certaines zones, il pourra y avoir une densification. Mais dans le cadre de la zone actuelle, zone villa et dans d'autres périmètres, s'ils en ont la volonté, ils pourront demander des déclassements en zone de développement 4 ou 3, etc. En fait, ce que le Canton souhaite, c'est qu'ils puissent vraiment déterminer, zone par zone de villas, quel futur ils souhaitent pour ces zones-là.

M. Chal lui demande si cela sera discuté en commissions.

Mme Monbaron lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 150-2019 P, sur le siège, par 19 voix pour et 1 abstention.

b) **D 151-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 2'240'000.- pour la construction de cinq terrains de tennis provisoires, dont trois couverts par une bulle, sur la parcelle N° 10017 à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 151-2019 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

Mme Monbaron leur rappelle qu'ils connaissent bien ce dossier. En effet, en avril 2016, le Conseil municipal a voté une délibération pour installer trois courts de tennis provisoires couverts, sur la parcelle qui se trouve juste derrière le tennis actuel, la parcelle n° 10043. Avec

le temp, l'avancement des différents dossiers de construction sur le périmètre, le tram qui arrive, etc. ils se sont rendu compte que ce n'était pas judicieux d'installer ces trois terrains ici, lesquels se retrouveront en plein milieu de tous les travaux du chantier des immeubles qui vont se construire autour et où devront voir le jour des immeubles de la Commune et des immeubles d'activités et qu'il valait mieux déménager l'entier du tennis dans une zone où il y avait beaucoup moins de nuisances. Et cette zone est venue assez naturellement à l'esprit. Il s'agit de la zone qui se trouve à côté du parking provisoire actuel aux Cherpines. Le projet qui leur est présenté concerne donc cinq courts au lieu des trois qui étaient prévus auparavant. Le montant total est exactement le même que pour les trois courts. Simplement parce que dans le projet initial de 2016, était prévue une couverture en bois, dure, qui pouvait dans le futur être déplacée sur le Centre équestre. Dans le projet actuel, il s'agit d'une simple bulle qui serait montée en hiver avec un éclairage à l'intérieur et qui serait ôtée en été. Au niveau du chauffage, car il faut tout de même que cette bulle puisse être un peu chauffée en hiver, il est prévu un chauffage à pellets, tel qu'il leur avait été demandé par le Service de l'énergie sur l'autre projet, sur lequel ils n'étaient pas entrés en matière, vu qu'il s'agissait de provisoire. Mais sur ce nouvel emplacement aux Cherpines, ils peuvent difficilement faire autrement que de mettre un chauffage propre à cette structure, car il est impossible de se connecter sur le chauffage du bâtiment actuel du restaurant et des vestiaires. Cela a été étudié, mais ce serait des coûts beaucoup trop élevés, surtout pour une structure provisoire. Le projet qui leur est présenté, ce sont trois courts qui seront donc couverts en hiver et découverts en été et deux courts extérieurs, avec une possibilité ou non de mettre quelques gradins au fond de ces tennis extérieurs si le besoin s'en fait sentir, avec, dessous, une armoire de rangement. Le fait de déplacer le tennis club permettra de pouvoir détruire définitivement l'entier des infrastructures qui se trouvent au bord de la route de Base. Et pour ne pas les pénaliser vis-à-vis des locaux qu'ils ont actuellement dans le périmètre de La Villa, ils pourront leur octroyer des bureaux qui se trouvent dans l'ancienne buvette, dans le pavillon blanc, où se trouvaient anciennement les bureaux du football. Ils seront mis à disposition du tennis, ainsi que les vestiaires qui se trouvent également dans cette ancienne buvette. L'exposé des motifs comporte également des montants et ils verront qu'ils arrivent au même crédit qui avait été demandé en 2016. La demande d'offres a été formulée auprès de la même entreprise, à laquelle il a été expressément demandé de rester dans les tarifs qu'ils leur avaient proposés en 2016, quand bien même ils savent que sur d'autres communes il y a des infrastructures peut-être plus récentes, à des coûts plus élevés, l'entreprise s'en est tenue à cette invite. Ce qui leur permet, même avec un chauffage en plus et quelques installations qui n'étaient pas forcément prévues, de pouvoir rester dans ce budget, sachant que cette chaudière à pellets pourra être reprise ailleurs, éventuellement à la patinoire, puisqu'actuellement, ils ont un chauffage qu'ils louent à chaque saison. C'est quelque chose qui pourra être remplacé à cet endroit, cas échéant, en temps utile.

Le Président annonce que le Bureau du 17 janvier 2019, partant du principe que la délibération était en force et déjà acceptée et que la commission des sports avait donné un préavis de vote favorable par 8 voix pour et 1 abstention, préconise un vote sur le siège.

M. Tinguely demande comment cela se fait que la commission Sports ait donné un préavis sur le sujet, alors que celui-ci n'est pas passé au Conseil municipal. D'après le respect de la LAC (Loi sur l'Administration des Communes), cela doit d'abord passer au Conseil municipal avant d'être envoyé en commissions. Il ne connaît pas le projet tel que présenté, puisqu'il n'est passé qu'en commission Sports et il pense qu'il serait intéressant de le voir également en commission Infrastructures et dans d'autres commissions. Il propose donc plutôt un renvoi en commissions. Il se demande pourquoi tout d'un coup ils se pressent et courbent un peu la loi sur ce sujet.

Le Président lui fait remarquer qu'un vote de principe avait déjà été émis.

Mme Monbaron explique être passée avec ceci en commission, dans les communications du Conseil administratif, pour demander à cette dernière si elle était d'accord que le Service constructions et aménagement demande de nouvelles offres et fasse toutes les études nécessaires, car il s'agissait tout de même de regarder ce qu'il en était avec des personnes dont c'est le métier, afin de voir s'il était possible d'étendre le chauffage dans le restaurant et le bâtiment de la buvette, etc. Ce sont des choses qui prennent du temps et la question était de savoir si cela valait la peine de faire travailler, tant les collaborateurs de l'administration que des sociétés externes, de demander de nouvelles offres à l'entreprise, etc. si, au final, personne n'était intéressé par ce projet. Ils ont également posé la question au tennis club qu'ils ont rencontré et qui est extrêmement satisfait de ce déplacement qui, évidemment, leur évitera toutes les nuisances des chantiers environnants. Et l'idée est surtout d'arriver à réaliser ces cinq courts avant l'arrivée des travaux du tram qui devraient débiter à la fin 2019. C'est-à-dire que le tennis actuel va se voir amputé de deux ou trois de ses courts à la fin de cette année 2019, ils ne savent pas encore exactement quand, mais ce qu'ils savent, par contre, c'est qu'ils n'auront pas la possibilité de réaliser ces courts, dès le moment où il va commencer à faire vraiment froid, car la matière dans laquelle ils sont construits n'est pas une matière qui peut être travaillée lorsqu'il fait trop froid. L'idéal serait donc qu'ils soient vraiment en place au mois de septembre 2019 et pour cela, ils doivent déposer une autorisation de construire, recommencer tout le processus, ce qui va prendre un certain temps. L'idée était donc vraiment de voir s'ils s'engageaient dans cette voie-là ou pas, raison pour laquelle ils sont passé en commission Sports qui a donné son accord de principe sur le fait qu'ils continuent d'aller dans cette voie.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux, en faveur de la proposition de M. Tinguely de renvoyer cet objet en commission Infrastructures, de lever la main. Il demande ensuite à ceux qui sont en faveur d'un vote sur le siège, de se prononcer également.

Par 11 voix pour le vote sur le siège, contre 9 voix pour le renvoi en commission, cet objet sera voté sur le siège.

Le Président soumet donc cette délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 151-2019 P, par 13 voix pour, 4 refus et 3 abstentions.

B. Projet de résolution

a) R 14-2019 P : Préavis du Conseil municipal sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail du Canton de Genève

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de résolution R 14-2019 P (annexe 3), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Magnin explique que cette résolution a pour objectif de prévoir le réseau rail sur le Canton de Genève. Il s'agit d'un impératif pour les projets de planification futurs, aussi bien cantonaux que fédéraux, puisque le train et le tram sont pris en charge, pour une partie, par la Confédération. Le délai est fixé au 15 février 2019. A sa connaissance ce délai va pouvoir être repoussé, mais si cela n'est pas le cas, ils sont tenus à prendre la décision lors de ce Conseil municipal. Il

semblerait donc qu'il y ait moins un caractère d'urgence. Toujours est-il qu'au sein du Conseil administratif ils ont regardé ce projet qui insère une voie de train jusqu'aux Cherpines, voie qui passe ensuite sur Bernex. Il est donc dans l'intérêt de Plan-les-Ouates de répondre favorablement à ce projet de résolution portant sur cette extension Léman express/CEVA.

Le Président annonce que le Bureau du 17 janvier 2019 préconise un vote sur le siège.

M. Rieben trouve assez incroyable qu'il leur soit demandé de voter cet objet sur le siège, alors qu'ils n'ont aucune indication relative aux tracés qui sont proposés. Il estime qu'ils se précipitent vraiment de manière incroyable sur une matière aussi importante.

Le Président lui fait remarquer qu'il ne leur est pas demandé de voter sur le siège, mais simplement que le Bureau préconise un vote sur le siège. Les conseillers municipaux, quant à eux, peuvent proposer ce qu'ils veulent.

M. Rieben propose alors de renvoyer cet objet en commission Aménagement et en commission Infrastructures.

M. Farinelli informe qu'ils en ont discuté avec d'autres conseillers municipaux des communes avoisinantes et qu'il soutient la proposition de M. Rieben. C'est une bonne idée d'en discuter en commissions pour proposer un certain nombre d'amendements, éventuellement en commun avec d'autres communes.

Pour ajouter à ce que vient de dire M. Farinelli, **M. Meylan** cautionne également le fait que cela soit repoussé, afin qu'ils aient la possibilité d'inscrire une phrase appuyant la mise en place de ce projet et qui, surtout, insiste sur le fait de le faire dans les délais les plus brefs possibles. Certes, c'est toujours relatif quand ils parlent de train, mais toujours est-il que rien ne les empêche de demander à ce que cela se fasse rapidement. Lors des discussions qu'ils ont eu avec les élus de toutes les communes avoisinantes, chacun trouvait finalement très intéressant de faire une phrase commune. Certes, peut-être pas à la virgule près, mais en tout cas, d'insister sur les mêmes choses, à savoir l'acceptation du projet et la rapidité du projet à mettre en place. Ils ont déjà constaté à une autre occasion, en effet, qu'au niveau du Grand Conseil, le fait que plusieurs communes inscrivent une phrase pratiquement semblable est lu et en tout cas, entendu. Si cela a du poids, c'est autre chose, il ne faut quand même pas être naïf, mais cela vaut quand même la peine de le faire. Raison pour laquelle il estime que cela vaut la peine d'attendre un peu pour cette résolution, d'autant qu'il semblerait qu'ils aient la possibilité de le représenter au prochain Conseil municipal.

M. Magnin le leur confirme.

M. Tinguely trouve intéressant qu'il leur soit proposé de faire une station de train aux Cherpines, une station du CEVA. Il faut cependant voir aussi cela comme une proposition de la part du Canton pour 'shooter' la proposition d'une télécabine qui devait relier les Cherpines à l'aéroport. Parce qu'il imagine bien qu'ils ne vont pas vouloir réaliser une télécabine et une gare du CEVA. Il pense qu'ils peuvent se poser la question de savoir si cette gare du CEVA se construira un jour proche ou pas. Parce que quand ils voient le temps que cela a pris pour faire le CEVA actuel, avec le projet de créer plein de gare, ils peuvent en douter. D'autre part, une gare qui serait en cul-de-sac aux Cherpines ou à Bernex, il n'y croit pas forcément. Il estime donc qu'il vaudrait vraiment la peine de renvoyer ceci en commission et de l'étudier plus en détails, parce qu'il pense que là, avec l'adoption de ce projet au niveau du Canton, ils sont finalement en train de jouer l'avenir de la télécabine.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de renvoyer cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette résolution R 14-2019 P, en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Aménagements, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

6. QUESTIONS

6.1 **Suppression de la levée des déchets encombrants prévue au printemps 2019**

M. Dupraz s'enquiert de la suppression de la levée des déchets encombrants prévue au printemps 2019. Il a entendu diverses remarques de connaissances qui trouvaient cela surprenant. Quant à lui, cela suscite trois réflexions : au vu de l'éducation des gens, il craint qu'il y ait des déchets encombrants qui traînent devant les immeubles ou dans les champs pendant un certain moment, d'ici que les camions viennent les enlever. Qu'il y ait donc pas mal d'incivilités et d'insalubrité. Deuxième point ; les camions passaient une fois par mois, là, ils passeront sur appels. Cela veut donc dire que des camions passeront peut-être une fois par semaine dans certains chemins suivant les appels des gens. Et troisièmement, question écologie, les gens qui n'auront peut-être pas envie d'appeler la Commune pourront amener leurs déchets encombrants à la décharge de la Praille ou à celle qui se trouve près d'Aire-la-Ville. Cela veut dire qu'ils vont créer plus de trafic privé, ce qui est un non-sens du point de vue écologique. Ces points ont-ils été réfléchis avant de supprimer cette levée de déchets mensuels ?

M. Magnin prend bonne note de cette question, à laquelle une réponse sera apportée lors du Conseil municipal du mois de février 2019.

6.2 **Fresque du Trèfle Blanc vandalisée**

M. Tinguely revient sur le fait que la fresque du Trèfle Blanc a malheureusement été fortement abîmée et est à priori irrécupérable. Il rappelle quand même qu'au sein de ce Conseil municipal il avait demandé à ce qu'ils revêtissent cette fresque d'un vernis ou d'une protection, car à l'endroit où elle est située, ils savent qu'il y a régulièrement des problèmes. Il suffit malheureusement d'une personne pour abîmer une fresque. Qu'est-ce qui est prévu à l'avenir pour protéger cette fresque qui va être refaite ?

M. Magnin explique qu'à l'heure actuelle, la destruction de la fresque n'est pas avérée. Ils regardent actuellement avec l'artiste pour voir si elle peut être récupérée. Il ignore si les travaux ont débuté et il attend le constat pour savoir si elle est complètement irrécupérable ou s'ils vont retravailler dessus. Le but est de la reconstituer. Ce qui a été fait dessus sont des impacts de peinture, comme du 'paintball'. A l'heure actuelle, il n'est rien prévu pour la protéger. Il n'est pas prévu de mettre de l'enduit sur leurs différences fresques, pour la même raison qui a été exposée précédemment. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant et ces quasi 20 dernières années, les fresques ont été respectées à un ou deux petits graffitis près et c'est la première fois qu'ils ont une déprédation plus massive sur une de leurs fresques, dans un endroit un peu plus sensible, certes, sur ce point, M. Tinguely a raison. Mais à l'heure actuelle, ils n'ont pas prévu la pose d'un enduit pour la protéger. Il faut savoir que le prix de cet enduit et sa pose, représente un budget dont le Service culturel ne dispose pas pour l'instant. Ceci dit, les conseillers municipaux sont libres de déposer une motion s'ils souhaitent qu'ils en traitent.

M. Tinguely fait remarquer qu'il est souvent dit que la gauche fait preuve d'angélisme, mais là, il a plutôt l'impression que c'est le camp d'en face. Il pense vraiment que vu l'endroit où cette fresque est située, vu l'historique de cet arrêt de tram qui a déjà été abîmé à maintes reprises, où les vitres ont été abîmées, taguées, abîmées à l'acide, puis transformées en tôles qui ont, elles aussi, été râpées et taguées avant qu'ils ne fassent cette fresque, il serait bon de la protéger. Cette fresque est une très bonne chose ; il a eu beaucoup de retours positifs de la part des usagers. Il trouve dommage qu'à Plan-les-Ouates, où ils peuvent voter CHF 2'400'000.- pour déplacer des courts de tennis, ils n'aient pas assez d'argent pour protéger une fresque et il pense que cela vaut vraiment la peine de faire un effort, car il mettrait sa main à couper que si cette fresque est refaite elle sera à nouveau, tout ou tard, dégradée et abîmée. Il rappelle qu'il suffit d'une personne pour cela.

M. Magnin le laisse intervenir, mais comme il l'a expliqué, de mémoire, chiffres à confirmer, passer un enduit coûte bien plus cher que l'œuvre en elle-même.

6.3 Réseau 5G

Mme Baillon annonce que son groupe a des questions concernant le réseau 5G. Afin de comprendre la problématique, elle donne lecture du résumé suivant :

'En mai 2015, 170 scientifiques issus de 37 pays du Monde, entre médecins, scientifiques et membres d'organisations environnementales, dont deux suisses, un médecin zurichois et le docteur en biologie vaudois, Daniel Favre, ont signé un appel demandant à l'ONU d'agir pour stopper le déploiement de la 5G pour des raisons sanitaires. Le docteur Favre s'explique dans un article à 'l'Illustré : une des raisons est que la 5G entraînera une augmentation considérable d'expositions au rayonnement de radiofréquences qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place. Or on a déjà la preuve des effets nocifs du rayonnement de radiofréquences pour les êtres humains et la nature.'

Des milliers d'articles scientifiques font état d'effets délétères, et sont consultables sur des sites comme celui de l'Electronic Radiation Safety de l'Université de Berkeley aux Etats-Unis. Le docteur Favre explique que le déploiement du réseau 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du Droit international

Si la Fédération des médecins suisses s'oppose au développement du réseau 5G, cela signifie qu'ils craignent voir venir, à moyen terme, une épidémie de personnes électro-hypersensibles, avec tous les coûts induits et afférents au niveau de la santé qui vont exploser. Parmi les effets néfastes sur l'être humain, il y a : les acouphènes, les pertes d'attention, les céphalées, des vertiges, des inflammations des yeux, la dépression, la tension nerveuse, une fatigue chronique ou les maladies infectieuses à répétition, sans compter la mort des animaux.'

Leurs questions sont donc les suivantes :

- Quelles sont les informations que les conseillers administratifs ont reçu sur le développement et le déploiement du réseau sans fil 5G sur leur Commune ?
- Dans quelle mesure la Commune pourrait-elle être informée si cela n'est pas déjà le cas ?
- La Commune a-t-elle des moyens pour faire stopper l'installation de ces antennes ?
- Quelles sont les possibilités, au niveau réglementaire, lois, etc. pour demander un moratoire aux propriétaires privés qui voudraient implanter ces antennes dans leur jardin ?

En ce qui concerne la première question, **Mme Monbaron** répond que les conseillers administratifs n'ont pas plus d'informations que les conseillers municipaux. Est-ce qu'ils peuvent en chercher ? Oui. Mais auprès de qui ? Cela est difficile, car ils n'ont pas plus de moyens que les conseillers municipaux. S'ils en cherchent auprès des gens qui ont disposé les

antennes, ces derniers leur diront qu'elles ne sont pas du tout nocives. La possibilité qu'ils ont d'agir un peu dans ce domaine pourrait être dans le cadre des autorisations de construire car l'installation de ces antennes en nécessite et que la Commune aura un préavis à donner auprès du Canton, bien que la plupart du temps ce dernier s'assied dessus. La Commune a déjà fait des recours contre des antennes ; elle en a gagné certains et perdu d'autres. Notamment s'il s'agit de l'implantation d'une antenne tout près d'une école, c'est plus facile, mais si elle se trouve en pleine campagne, c'est plus difficile. Quant au moratoire, la Commune seule n'a pas la possibilité de faire quelque chose dans ce sens.

M. Magnin explique qu'ils ont des demandes pour installer des antennes dans le quartier des Sciers et que cela les a poussés à demander un certain nombre de renseignements, en termes de santé publique, d'installation et de volonté. C'est assez récent donc, pour l'instant, ils n'ont pas de réponse, mais le Conseil administratif s'inquiète aussi de savoir ce qu'il en est de cette possibilité de rayonnement sur les demandes des opérateurs.

Mme Monbaron explique avoir reçu des demandes pour les Cherpines. Ils en ont donc parlé au sein du Conseil administratif et la question qu'ils peuvent se poser (et le secrétaire général va voir comment est-ce qu'ils peuvent régler cela), est qu'ils vont être sollicités par chacun des opérateurs. En effet, Swisscom, Orange et Sunrise vont tous vouloir mettre leurs antennes à des endroits différents. Donc, la question qu'elle posait était de savoir s'ils ne pouvaient pas faire une séance avec toutes ces entreprises, afin de les mettre tous autour d'une table. Certes, ils ne viendront sûrement jamais, mais il serait déjà bien qu'ils leur expliquent à quoi sert la 5G, ce qu'elle a de plus par rapport au reste et s'ils ont besoin de cela parce que c'est le progrès ou parce que c'est un nouveau quartier qui attend beaucoup de nouveaux habitants et que les antennes actuelles ne vont pas parvenir à couvrir les besoins et à donner satisfaction aux personnes qui vont venir habiter ce quartier. Il serait intéressant de leur demander pourquoi ils ne peuvent pas s'entendre pour se mettre tous sur les mêmes antennes et pourquoi est-ce qu'il faut, chaque fois, dédoubler toutes ces installations. Ce sont donc des pistes qu'ils peuvent suivre, mais ce n'est pas pour autant qu'ils auront des réponses et ce n'est pas pour autant qu'ils accepteront.

M. Meylan trouve très intéressante la réponse de Mme Monbaron et estime qu'il vaudrait effectivement la peine d'essayer. Cela ne veut pas dire que la Commune aura un impact énorme sur la 5G, mais il trouve que le débat a quand même lieu d'être au sein de la Commune. Et s'ils peuvent le faire, il les en remercie.

M. Tinguely, en tant qu'ingénieur en télécommunication, connaît assez bien ces questions-là et explique que l'article de l'Illustré, cité par Mme Baillon comporte de fausses informations et est destiné à faire peur aux gens. Il y a, en effet, plusieurs choses à considérer : en Suisse, les normes pour la puissance d'émission sont 10 fois plus strictes qu'en Europe. C'est pour cela qu'ils ont beaucoup plus d'antennes car celles-ci émettent beaucoup moins fortement que celles qui sont installées en France. Il est vrai que les antennes font peur aux gens qui ont l'impression qu'on leur fait du mal. La grande question qui s'était posée en Suisse était de savoir si la Suisse allait garder cette norme pour la 5G, 10 fois plus sévère qu'en Europe. Et là, cela pose des problèmes, car plus ils montent en fréquences, plus ils peuvent passer d'informations à la fois, avec des grands débits, mais plus la distance d'émission est faible, ce qui fait qu'ils doivent installer encore plus d'antennes. La Fédération des médecins suisses s'était opposée au fait de changer la loi suisse, souhaitant donc rester avec cette norme 10 fois plus sévère. Elle n'a pas dit que la 5G était une mauvaise chose et était dangereuse. Il faut bien imaginer qu'il y a de nombreux rayonnements dans la nature. Ils ont déjà coupé les émissions de télévision ; maintenant c'est du DAB, bientôt ils vont couper la FM ; il y a de nombreuses ondes qui disparaissent et il y en a certaines autres qui arrivent. Les gens ont peur de la 5G, mais il ne faut pas en avoir peur. Il leur dit en tant qu'ingénieur en télécommunication, les normes suisses sont extrêmement strictes

et ils ont beaucoup d'antennes, parce que les leurs sont plus faibles. Par contre, il trouve que la proposition de Mme Monbaron est excellente : l'important est vraiment de mutualiser les mâts, parce que les opérateurs ne vont pas échanger leurs antennes, mais peuvent les mettre sur le même mât qui pourrait appartenir à la Commune, par exemple, laquelle leur louerait l'emplacement. Cela permet d'éviter que chaque opérateur mette ses antennes un peu partout et de limiter ainsi les antennes.

6.4 Tableau des motions de cette législature

M. Gillet explique qu'il n'arrive toujours pas, sur cmnet, à trouver le tableau des motions de cette législature. Lorsqu'il tape sur le fichier PDF, il obtient le tableau des délibérations, mais pas celui des motions.

M. Magnin lui répond qu'ils corrigeront cela au plus vite.

6.5 Passage et circulation des employés de la Ziplo

M. Chal fait remarquer que des immeubles fleurissent dans tous les coins du côté de la zone industrielle, ce qui est une bonne chose sur le plan économique. Ont-ils, par contre, étudié les passages et la circulation des personnes qui iront y travailler ? Il est clair qu'ils ne vont pas y aller en hélicoptère. Dans la région, que ce soit à Saconnex-d'Arve, à Compesières, ils ne peuvent plus circuler. Le matin, les voitures sont pare-chocs contre pare-chocs. Ont-ils prévu quelque chose pour la suite, dans la Ziplo ? S'ils continuent à engorger ainsi, ce ne sera pas possible. L'Etat n'en a vraiment rien à faire des hameaux où la circulation devient juste impossible.

M. Magnin lui explique que cela fait 2 ans, 2 ½ ans qu'il existe une 'Task force', réunissant la Direction Générale des Transports, soit l'Office Cantonal des Transports, l'Aziplo, la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels de Genève) et la commune de Plan-les-Ouates, qui se rencontrent régulièrement pour traiter uniquement de la mobilité par rapport aux travaux qui ont lieu dans la zone industrielle. Cette 'Task force' a fait son travail puisque des dizaines de milliers de transport camions et autres ont pu se faire avec moins d'impact pour la Commune. En tout cas, ils ont eu très peu de plaintes. La gestion des déplacements, avec l'arrivée des collaborateurs va maintenant être gérée avec la FTI. Mais surtout, au-delà de la 'Task force', le Conseil municipal a voté dernièrement une délibération, demandant une étude sur la zone industrielle, pour des passages piétons, des voies cyclables, le tram, l'accompagnement avec le tram, etc. Il les remercie, d'ailleurs, d'avoir voté cette délibération qui doit répondre à un certain nombre de ces questions et envisager l'avenir pour la circulation piétonne, la mobilité douce, les camions et les voitures, afin qu'elle se fasse de façon la plus cohérente possible. Ils ne peuvent pas garantir à l'heure actuelle, avec les moyens qu'ils ont, que dans 10 ans, avec les Cherpines et les nouveaux collaborateurs, ce ne sera pas engorgé, mais le but du tram et des projets type Ecosmile dont il leur a déjà parlé, doivent permettre, en amont, d'avoir un certain nombre de réponses, avec des ateliers qui auront lieu en avril et en mai 2019. Il s'agit effectivement d'une urgence, d'autant plus grande maintenant, mais cela fait trois ans qu'ils s'en préoccupent.

6.6 Classes intégrées (CLI)

Mme Saas revient sur la communication de M. Magnin quant au déplacement de la CLI. Cela veut-il dire qu'il n'y aura plus de classe spécialisée au Vélodrome du tout ? Va-t-elle fermer ?

M. Magnin lui répond qu'il y a deux CLI sur le territoire de la Commune ; une à l'école de Champ-Joly et une au Sapay. Il n'y en a pas à l'école du Pré-du-Camp pour l'instant. Celle de Champ-Joly ne bouge pas, au contraire il y a un souhait d'augmenter le nombre d'élèves qui pourraient venir dans cette classe ou d'avoir une deuxième classe, en lien avec l'institution *La*

villa des Voirets. Ils sont en discussion avec eux afin d'avoir plus d'accueil sur Champ-Joly. Quant au déplacement de la CLI de l'école du Sapay à l'école du Pré-du-Camp, la Commune avait anticipé ce problème, il y a déjà trois ans, en demandant au Département de ne pas mettre cette classe spécialisée à l'école du Sapay, sachant que celle-ci serait pleine d'ici trois ans. Ils avaient donc demandé à ce que cette CLI soit directement intégrée à l'école du Pré-du-Camp, afin d'éviter tous ces problèmes pour ces jeunes déjà fragilisés par leur handicap et leurs soucis, de devoir changer d'école, changer de copains et de transports. Mais le Département en avait décidé autrement. D'où ce transfert au Pré-du-Camp où il y a des classes disponibles et où l'accueil peut se faire à moindre frais avec des aménagements. Il n'y a donc pas de classe en moins, sur la Commune, pour les élèves en classe intégrée.

6.7 Absence de décorations de Noël route de Saint-Julien

Mme Özazman fait savoir que plusieurs personnes lui ont demandé pourquoi il n'y avait pas de décoration de Noël sur la route de Saint-Julien.

Mme Monbaron prend bonne note de cette question qui est du ressort de M. Durand. Ce dernier leur fournira une réponse lors du Conseil municipal du mois de février 2019.

7. DIVERS

7.1 Rapport de l'association Sangeorgiu

M. Meylan annonce avoir posé sur leurs tables le rapport de l'association Sangeorgiu. Il invite à lire ce rapport ceux qui s'intéressent à l'association. Pour ceux qui la connaissent moins, ils trouveront à la fin du document l'adresse de M. Laurent Bourgeois, Président de cette association qui répondra très volontiers à toutes leurs questions.

7.2 Article politique paru dans le journal *Ouverture*

M. Meylan dit avoir été surpris à la lecture du journal *Ouverture*, du ton d'un article politique et estime qu'il est regrettable que les choses ne se disent pas et ne se traitent pas directement en commissions, plutôt que par voie de presse.

L'article venant de son parti, **M. Dupraz** se permet de répondre et rappelle que les débats du Conseil municipal et ses procès-verbaux sont publics. Les gens qui ont donc souhaité venir écouter ces débats ont pu entendre ce qui a été discuté. Et effectivement, le ton de cet article est peut-être un peu plus direct qu'à l'habitude, mais personne n'y est cité nommément, il n'y a pas d'attaque personnelle. Il ne voit donc pas ce qui dérange dans cet article.

Concernant les articles publiés dans le journal *Ouverture*, **M. Valentin** se souvient de son passage au Bureau du Conseil municipal où il apparaissait que pour tous les groupes c'était un casse-tête, car il était toujours hors de question d'y parler de politique. Il se souvient également d'avoir parfois été censuré parce que, justement, ils trouvaient que c'était un peu trop politique. Il apprécie donc la remarque de M. Meylan qui fait penser que, visiblement, la censure n'est pas la même pour tous les groupes.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H15, en souhaitant à tous d'ores et déjà de bonnes Fêtes de fin d'année, pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 4 du présent procès-verbal.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 18 décembre 2018**
- b) **Sécurité, prévention et communication du 28 janvier**

Annexe 1)

D 150-2019 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.- pour l'étude d'une stratégie de densification des zones villas dans le cadre de la révision du Plan Directeur Communal 2.0

Annexe 2)

D 151-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 2'240'000.- pour la construction de cinq terrains de tennis provisoires, dont trois couverts par une bulle, sur la parcelle N° 10017 à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

R 14-2019 P : Préavis du Conseil municipal sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail du Canton de Genève

Annexe 4)

Questions du public

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Lieu : salle des Commissions

Date et heure : Mardi 18 décembre 2018 – 20h00

Situation relative au projet de courts de tennis provisoires aux Cherpines – Délibération D 21A-2016, votée le 24 04 2016

Madame le maire, Fabienne Monbaron, porte à la connaissance de la Commission un nouveau projet, qui tient compte de divers mouvement de chantiers, en particulier celui du Rolliet et parallèlement l'avènement du tram.

En effet, dès lors que les travaux nécessaires à la construction des voies du tram supprimeront 3 des 5 courts de tennis, la délibération susmentionnée prévoyait la création de 3 courts provisoires couverts à proximité du tennis actuel. Il s'avère à ce jour que la réalisation du futur centre sportif, qui accueillera le tennis définitif, se fera ultérieurement aux logements et activités prévus sur l'emplacement du tennis actuel, d'où la proposition de déplacer complètement mais provisoirement celui-ci afin de permettre la réalisation du Rolliet dans les temps.

L'idée est donc de réaliser 5 courts provisoires, dont 3 couverts, par une bulle amovible et chauffés, aux Cherpines, à côté de l'actuel parking provisoire. Afin de combler la perte des vestiaires et bureaux actuels, la mise à disposition de l'ancienne Buvette du FC PLO et des anciens vestiaires est envisagée.

Le financement de cette opération est actuellement en cours de chiffrage avec la volonté de correspondre au montant voté en 2016. Certains éléments peuvent être revendus, comme la couverture des courts ou, comme le système de chauffage mobile à pellets, être réutilisés en d'autres lieux (patinoire par ex.).

Le Comité du Tennis Club de Plan-les-Ouates a été informé de cette projection qui a recueilli son assentiment. et elle correspond aux réels besoins du Club et de ses nombreux membres.

La Commission, par un vote de principe, s'exprime favorablement à ce projet, par 8 oui et 1 abstention, autorisant le Conseil administratif à poursuivre ses travaux qui aboutiront à un projet de délibération au début 2019.

Le rapporteur : Michel Favre
Mardi 24 décembre 2018

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 28 janvier 2019 – 20h00

1. Point sur le dossier du véhicule pour les Samaritains : décision formelle de la commission

Suite à la présentation de septembre 2018, les CHF 20'000.- de subvention demandés n'avaient pas été mis dans le budget 2018. La commission attendait aussi le retour des Samaritains sur leurs recherches de subventions extérieurs. Les samaritains ont reçu une subvention d'une fondation (CHF 19'000.-). Ils ont maintenant la majorité des fonds pour l'acquisition du véhicule. Il est proposé de passer ces CHF 20'000.- en dépassement pour 2019.

Approuvé à l'unanimité.

2. Présentation bilan 2018 et objectifs 2019 par le responsable de la PM

Les vols sont stables avec environ 200 cas par année depuis 2016 (203 cas pour 2018). Ces cas ne sont que les vols déclarés à la PM ou à la police cantonale.

Le coût et le nombre des incivilités est à la baisse.

Une baisse notable des accidents : 92 cas contre 122 une année auparavant. Les points noirs sont la route de St-Julien/rte du Camp et rte de St-Julien/rte du Vélodrome.

3. Divers

Le responsable de la PM fait un contre-rendu du grave incident avec « arme à feu » lors d'un contrôle d'un scooter il y a 2 semaines. La police demande à la PM des missions supplémentaires de contrôles de personnes ou de lieux à risque. Il se pose la question de moyen de protections supplémentaires pour les policiers municipaux : est-ce qu'il faut mieux les équiper ou revenir sur certaines missions confiées à notre Police Municipale ? Le président et plusieurs membres de la commission sont préoccupés de la sécurité de nos agents et se demandent comment le CA ou le CM pourrait intervenir.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
28 janvier 2019



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 150-2019**
Séance du 29 janvier 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 40 000 F pour l'étude d'une stratégie de densification des zones villas dans le cadre de la révision du Plan Directeur Communal 2.0

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption par le Conseil fédéral du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 le 29 avril 2015,

vu l'article 10, alinéa 9 de la Loi d'application de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LaLAT L1-30 du 4 juin 1987) qui stipule que « *Le plan directeur communal doit faire l'objet d'un nouvel examen au plus tard trois ans après l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral* »,

vu la délibération D 70-2017, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 21 mars 2017, ouvrant un crédit de 200 000 F pour l'étude de la révision du plan directeur communal,

vu le choix du bureau LMLV pour conduire cette mission après un appel d'offres sur invitation,

vu le préavis cantonal du 6 mars 2018 au cahier des charges du plan directeur communal préparé par le bureau LMLV, indiquant notamment la nécessité, par la voix de la commission d'urbanisme cantonale, de travailler sur une stratégie de densification de la zone villa, non incluse dans la mission initiale du bureau LMLV,

vu les difficultés d'application de l'alinéa 4 de l'article 59 de la Loi sur les Constructions et Installations (LCI) du canton de Genève et la nécessité d'obtenir un document de référence sur la zone villa permettant à la Commune de justifier ses préavis de façon indépendante au Plan Directeur Communal,

vu l'appel d'offres sur invitation réalisé auprès de trois bureaux d'études, et leurs offres de septembre 2018,

vu l'exposé des motifs EM 150-2019, de janvier 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

1. D'accepter la réalisation d'une stratégie de densification des zones villas en complément au projet de révision du Plan Directeur Communal 2.0.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire à la délibération N° 70-2017 votée le 21 mars 2017, de 40 000 F, destiné à couvrir les montants d'étude y relatifs.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 40 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense énoncée au point 2 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 mars 2017, soit au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320 « Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », jusqu'en 2023, la durée étant prolongée d'une année.

SCA – SF/PL - 29.01.2019 # 58520



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 151-2019**
Séance du 29 janvier 2019**DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 2 240 000 F pour la construction de 5 terrains de tennis provisoires, dont 3 couverts par une bulle, sur la parcelle N° 10017 à Plan-les-Ouates

vu la présence du tennis club de Plan-les-Ouates en bordure de la route de Base,

vu l'emprise nécessaire aux travaux du futur tramway Genève-St-Julien qui amputera le tennis de trois de ses cinq courts,

vu l'incompatibilité des plannings de réalisation du tramway, des infrastructures et immeubles prévus sur les pièces D et Ea du PLQ N° 30043-529 des Cherpines, dit du « Rolliet »,

vu la délibération D 21A-2016 relative au crédit d'engagement de 2 240 000 F pour la construction d'une halle abritant 3 terrains de tennis provisoires sur la parcelle N 10043 à Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal le 26 avril 2016, parcelle jouxtant le tennis actuel,

vu la volonté du Conseil administratif de réaliser le tennis provisoire sur une parcelle située à distance raisonnable des travaux de construction précités, afin de limiter les nuisances des travaux sans empêcher ceux-ci de se dérouler dans les meilleures conditions,

vu l'acquisition de la parcelle N 10017 située dans la zone sportive des Cherpines, par la Commune de Plan-les-Ouates, selon délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2014,

vu la possibilité de réaliser le tennis provisoire sur ladite parcelle en raison du classement de celle-ci en zone de verdure permettant ce type d'équipement,

vu le préavis favorable du Tennis Club de Plan-les-Ouates pour son déménagement provisoire dans l'enceinte de l'actuel centre sportif des Cherpines,

vu le préavis de principe de la Commission sport du 18 décembre 2018 sur l'information par le Conseil administratif d'un projet de réalisation d'un tennis provisoire sur la parcelle N 10017, préavis autorisant celui-ci à présenter la présente délibération pour autant que le coût soit proche de celui voté par le biais de la délibération D 21A-2016,

vu que ce déménagement engendre l'abandon du projet de tennis provisoire sur la parcelle N 10043, soit par-là l'annulation de la délibération D 21A-2016,

vu l'intégration dans la présente délibération du crédit d'étude de 162 000 F destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement provisoire sur la parcelle N° 10043, par le biais de la délibération D 79-2014 votée par le Conseil municipal le 28 janvier 2014,

vu l'exposé des motifs EM 151-2019, de janvier 2019, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et les plans relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui, 4 non et 3 abstentions

1. D'annuler la délibération D 21A-2016 relative au crédit d'engagement de 2 240 000 F destiné à la construction d'une halle abritant 3 terrains de tennis provisoires sur la parcelle N 10043 à Plan-les-Ouates.
2. D'accepter la construction sur la parcelle N 10017 à Plan-les-Ouates, de cinq terrains de tennis provisoires, dont trois seront couverts par une bulle durant la saison hivernale.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 240 000 F destiné à financer et à entreprendre ces travaux, ainsi que les frais d'études engagés pour les délibérations D 79-2014 et D 21A-2016.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 240 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 2 240 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
6. De mandater le Conseil administratif, pour négocier les valeurs de remplacement et déménagement du terrain avec les opérations foncières de l'Etat en lien avec l'impact du tram sur les terrains actuels du TCPLO.

SEE/NE – SF/PL – 29.01.2019 # 60391

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 28 janvier 2019 – 20h00

1. Point sur le dossier du véhicule pour les Samaritains : décision formelle de la commission

Suite à la présentation de septembre 2018, les CHF 20'000.- de subvention demandés n'avaient pas été mis dans le budget 2018. La commission attendait aussi le retour des Samaritains sur leurs recherches de subventions extérieures. Les samaritains ont reçu une subvention d'une fondation (CHF 19'000.-). Ils ont maintenant la majorité des fonds pour l'acquisition du véhicule. Il est proposé de passer ces CHF 20'000.- en dépassement pour 2019.

Approuvé à l'unanimité.

2. Présentation bilan 2018 et objectifs 2019 par le responsable de la PM

Les vols sont stables avec environ 200 cas par année depuis 2016 (203 cas pour 2018). Ces cas ne sont que les vols déclarés à la PM ou à la police cantonale.

Le coût et le nombre des incivilités est à la baisse.

Une baisse notable des accidents : 92 cas contre 122 une année auparavant. Les points noirs sont la route de St-Julien/rte du Camp et rte de St-Julien/rte du Vélodrome.

3. Divers

Le responsable de la PM fait un contre-rendu du grave incident avec « arme à feu » lors d'un contrôle d'un scooter il y a 2 semaines. La police demande à la PM des missions supplémentaires de contrôles de personnes ou de lieux à risque. Il se pose la question de moyen de protections supplémentaires pour les policiers municipaux : est-ce qu'il faut mieux les équiper ou revenir sur certaines missions confiées à notre Police Municipale ? Le président et plusieurs membres de la commission sont préoccupés de la sécurité de nos agents et se demandent comment le CA ou le CM pourrait intervenir.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
28 janvier 2019

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal

Séance du 29 janvier 2019

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 29 JANVIER 2019**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Rochetin**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Augmentation des jetons de présence**

M. Theo Kutner, habitant de Plan-les-Ouates, demande aux membres du Conseil municipal qui ont voté en faveur de l'augmentation des jetons de présence, quelles sont leurs raisons, sachant que les coûts, à ce qu'il sache, n'ont pas changé.

Le Président précise aux membres du public que leurs questions sont à adresser uniquement au Conseil administratif. Ils peuvent néanmoins poser leurs questions qui s'adressent aux conseillers municipaux, à l'issue de la séance.

M. Jeanmonod, ancien conseiller municipal, adresse sa question à Mme Monbaron, question concernant les parkings qui se font sur les prés et notamment juste à côté de chez M. Chal où se trouve un champ en bordure duquel de nombreuses voitures avaient pris l'habitude de stationner. Afin d'empêcher cela, le maraîcher a alors disposé des cailloux tout le long de son champ. M. Jeanmonod constate néanmoins qu'il y a, à présent, une voiture qui se parque en bordure du champ qui se trouve juste un peu plus loin. Il lui a été dit qu'il s'agit de terrain privé et que la police ne pouvait pas intervenir. Or, il y a 1.50 mètre qui est dévolu au pouvoir public qui est chargé de l'entretenir. Ce 1.50 mètre n'est-il donc pas du domaine public ? La police ne pourrait-elle pas intervenir pour que ces parkings sauvages cessent par le biais d'une intervention juridique et non pas par le fait qu'un paysan doive disposer des cailloux sur son champ ?

Mme Monbaron le remercie de la question, mais l'informe que la problématique des parkings fait partie du dicastère de M. Durand. La réponse lui sera donc fournie le mois prochain. Comme cela, elle ignore s'il s'agit d'une parcelle privée ou publique. Il faut qu'ils regardent.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 21H20 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié.